

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-304 du 23 Juillet 1996

chargeant Monsieur Damien Zinsou
ALAHASSA, Ministre de la Jeunesse, des
Sports et des Loisirs de l'intérim
de Monsieur Timothé A. ZANNOU, Minis-
tre de la Culture et de la Communica-
tion pour compter du 17 Juillet 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 17 Juillet 1996, Monsieur Damien Zinsou ALAHASSA, Ministre de la Jeunesse des Sports et des Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Timothée A. ZANNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Juillet 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 SGG 4 MCC-
MJSL 6 AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-